



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 8. Quorum : 5 membres.

L'an deux mille vingt-cinq et le treize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Boudes, convoqués le 6 février 2025, se sont réunis à la salle communale, sous la présidence de Madame le Maire, Aurélia NUÑEZ-ORTIN.

	Présent	Heure d'arrivée/départ	Absent excusé	Procuration	Absent non excusé
Daniel AUDEBERT	✓				
Boris BOY	✓				
Samuel GATINOIS	✓				
Jean LEVEZAC	✓				
Aurélia NUÑEZ-ORTIN	✓				
Valérie QUINET	✓				
Catherine SAUTEREAU			✓		
Sandra VALENTIN	✓				

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Samuel GATINOIS est désigné pour remplir cette fonction.

DE_2025_010

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Boudes n°DE_2024_042 en date du 8 août 2024,

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire n°2024/06/12-AT en date du 24 octobre 2024,

Madame le Maire donne lecture d'un courrier, en date du 26 novembre 2024, de Monsieur David COSTON, 1^{er} Vice-président à l'urbanisme de l'Agglo Pays d'Issoire, informant que la commune de Boudes dispose d'un délai de trois mois afin d'émettre un avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), lequel a été arrêté par le Conseil communautaire lors de sa délibération visée ci-dessus.

Madame le Maire donne lecture du projet de PLU, et rappelle que ce projet fera l'objet d'une enquête publique, à Boudes, pendant laquelle l'ensemble du dossier sera consultable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal rend un avis favorable au sujet du projet de Plan Local d'Urbanisme précédemment exposé.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2025**

*POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire, le **19 FEV. 2025**

Fait à BOUDES, le 17 février 2025,

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le **19 FEV. 2025**
Et de la publication, le **19 FEV. 2025**

Le Maire, Aurélia NUNEZ-ORTIN



Le secrétaire de séance, Samuel GATINOIS

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication.

AGEDI Dépôt Préfecture du Puy-de-Dôme
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/02/2025 063-216300467-20250213-DE_2025_010-DE